

Discours

Discours des Vœux à la presse d'Aurélie Filippetti,
ministre de la Culture et de la Communication

Paris, le 21 janvier 2014,



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

culturecommunication.gouv.fr

[facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

twitter.com/MinistereCC

**SEUL LE PRONONCE
FAIT FOI**

Bonjour à tous,
Chers amis,
Mesdames et messieurs,

Je suis très heureuse de vous retrouver ici pour cette cérémonie traditionnelle des vœux à la presse.

Voici 20 mois que je suis ministre de la Culture et de la Communication. Lors des vœux l'an dernier, je vous avais exposé le changement radical dans le fonctionnement, dans les méthodes, dans les objectifs de la politique culturelle. Le **nouveau pacte** pour la politique culturelle que je souhaitais mettre en œuvre pour remettre au cœur du projet politique la vocation essentielle de la culture : donner corps à la citoyenneté française, incarner les principes républicains - liberté, égalité, fraternité.

Un pacte qui ait aussi le souci de moderniser les outils de la politique culturelle.

Un pacte qui assume toutes les dimensions de la culture : les valeurs fondamentales qui la constituent ; sa force émancipatrice qui donne à chacun les moyens de mieux comprendre le monde et d'agir sur lui - parce que la culture n'est pas seulement, pas toujours, contemplation, elle est action - et d'exprimer sa sensibilité et sa créativité; la puissance créatrice qui donne à la France la capacité de produire des représentations du monde - et c'est est un enjeux majeur de souveraineté -, de rayonner c'est-à-dire de projeter à l'extérieur de soi ces représentations diverses et foisonnantes. Rayonner, c'est aussi accueillir des artistes venus de partout et qui trouvent ici une terre d'accueil mais surtout de créativité, une terre d'émergence. La culture, et la politique culturelle que je mène, assument aussi pleinement leur réalité économique et productive.

J'ai voulu, en 2013, **engager des réformes dans la concertation**, en discutant, en négociant avec les professionnels, avec l'ensemble des acteurs du monde culturel, avec les organisations syndicales et les citoyens - c'était indispensable pour inscrire nos politiques culturelles publiques dans la réalité du XXI^{ème} siècle. En répondant à des exigences de transparence dans les méthodes, d'égalité entre les territoires et les citoyens, de dialogue avec les professionnels et les élus.

Nous avons fait preuve collectivement d'un grand sens de la responsabilité face aux difficultés budgétaires que traverse notre pays et qui impliquent un **changement de paradigme**. Ce changement doit être assumé, revendiqué. Non, la culture ne doit plus - ne peut plus - être synonyme de dépenses inconsidérées et parfois injustifiées. La culture est une **chance et un atout, une force** pour la France. Il n'y a pas de redressement productif sans redressement créatif.

La culture donne à la France une illustration des trois axes du redressement de l'économie française : l'excellence, la souveraineté et la citoyenneté. Elle est attractive pour les jeunes générations. Et à l'heure où beaucoup s'interrogent sur la confiance des français en l'avenir, à l'heure où montent parfois des sentiments de défiance et l'esprit du ressentiment, la culture donne du sens et renforce notre sentiment d'appartenance, de citoyenneté. A travers l'art on échange et on partage. Une subjectivité, celle de l'artiste, du créateur en appelle une autre, celle du public, qui n'est pas d'ailleurs dans une position passive mais dans la construction et l'interprétation du sens et de l'écho que va trouver en lui cette création.

Aujourd'hui, je veux présenter devant vous les avancées qui ont été menées, les chantiers engagés et à venir. Je veux aussi rappeler, illustrer, que le ministère de la Culture et de la Communication agit utilement et qu'il est porteur d'une vision renouvelée de la culture.

D'abord parce que, comme je vous l'ai dit, la **culture est une force économique.**

Cet atout de la France n'avait jamais été mesuré précisément. Nous avons peut-être des scrupules à parler le langage de l'économie. Nous en avons pourtant besoin pour répondre aux arguments de certains détracteurs des politiques culturelles qui remettaient en cause le bien-fondé, l'efficacité et la pertinence des outils mis en place au fil des années et qu'on appelle l'exception culturelle.

J'ai donc commandé, l'année dernière, avec le ministre de l'Économie et des Finances Pierre Moscovici, un rapport confié à nos deux inspections que je remercie : elles ont travaillé pendant un an pour établir un instrument tout à fait remarquable et précieux, un rapport sur la place de la culture dans l'économie.

Ce travail établit que la culture contribue pour **3,2% à la création de richesse dans notre pays, c'est-à-dire près de 58 milliards d'euros de valeur ajoutée.** Par valeur ajoutée, j'entends bien la richesse créée puisque si on prend l'ensemble de la production culturelle dans notre pays cela représente 130 milliards d'euros. Pour vous donner un ordre de grandeur, c'est tout à fait comparable au poids cumulé de l'agriculture et des industries agroalimentaires, deux fois plus que les télécommunications et sept fois le poids de l'industrie automobile.

A elle seule, la culture, et ce dans un sens assez restrictifs puisque les périmètres ont été étroitement définis, emploie donc **670.000 personnes en France au sein des entreprises culturelles, 2,5% de l'emploi total en France.** Si l'on compte maintenant les métiers culturels au sein d'entreprises qui ne sont pas forcément des entreprises culturelles, on compte 870 000 travailleurs. C'est un chiffre tout à fait remarquable. Il permet de montrer que les secteurs culturels bénéficient d'un engagement fort des collectivités locales et de l'État : 13 milliards d'euros pour l'État et pour les collectivités locales, un peu plus de 7 milliards d'euros.

Cet investissement public n'est pas vain, il est au contraire extrêmement fructueux. Cela nous permet de couper court aux propos de ceux qui veulent faire de la culture un luxe, un supplément d'âme, quelque chose dont on pourrait se passer en période de crise. Cela permet aussi de lutter contre l'affaiblissement de ce qu'on pourrait appeler un surmoi culturel chez certains responsables politiques dans notre pays mais aussi en Europe. L'Europe a trop souvent

tendance à ne pas regarder quels sont ses atouts et quels sont ses forces. La culture, les industries créatives sont des atouts tout à fait inestimables.

Nous rappelons aussi à travers ce rapport, le **poids de la culture dans les politiques territoriales** puisque l'étude a permis d'analyser avec précision l'impact des investissements culturels, à travers un focus mis sur cinq manifestations et festivals dans cinq territoires. Et on voit que l'impact positif de l'investissement culturel n'est pas seulement le fait des grands festivals : plus le territoire est rural et marginalisé et plus l'impact d'un évènement culturel est sensible.

C'est donc tout naturellement aussi sur les territoires que je veux valoriser cet atout de la culture.

Nous avons, dans chacune de nos régions, une singularité qui fait son attractivité. Il y a un an, j'avais souhaité la mise en place d'une **relation nouvelle avec les collectivités territoriales**. Parce que la culture n'est pas une compétence exclusive de l'État - d'ailleurs cela ne l'a jamais été. C'est par excellence une **compétence partagée**, un champ d'intervention intimement lié à l'exercice même de la démocratie, donc de la participation citoyenne, et ce à tous les niveaux. L'efficacité de notre action commune se nourrit de la **convergence entre les différents niveaux de territoires, entre les partenaires publics et les partenaires privés**. Vous le savez, l'action du mécénat local est importante, elle a été considérablement développée depuis dix ans, depuis la loi de 2003.

La relation entre l'État et les collectivités locales n'a jamais cessé d'évoluer depuis 50 ans, et elle continuera de le faire. 2014 sera l'année de la mise en œuvre de la loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » présentée par Marylise Lebranchu au Parlement. La place des métropoles dans la politique culturelle est importante, puisqu'à l'intérieur même des dépenses culturelles des territoires, on voit que sur les 7 milliards, plus de 5 milliards sont consacrés par les communes et par les intercommunalités. Même si parfois, certains, à l'échelle régionale, prétendent que l'essentiel des dépenses publiques en matière de culture est de leur fait, la réalité des chiffres est tout autre : c'est l'État qui investit, et qui investit le plus avec plus de 13 milliards d'euros, dans la culture. Les collectivités locales investissent pour plus de 7 milliards d'euros mais à l'intérieur de ces collectivités locales, ce sont les communes et les intercommunalités qui tiennent la majeure part.

Ma conviction forte c'est que la présence de l'État, partout dans les régions, partout sur les territoires est absolument essentielle pour pouvoir mener une politique culturelle forte, ambitieuse et une politique culturelle qui respecte ce souci d'égalité entre les citoyens et les territoires. **La présence des services déconcentrés de l'État, reconnus pour leur compétence dans toutes nos régions**, est donc une **condition indispensable** à la mise en œuvre de cette politique nationale soucieuse de préserver l'intérêt général, veillant à l'équité, à la justice, au développement équilibré des territoires dans notre pays.

C'est sans renoncer à aucune des missions du ministère que je m'inscrirai dans le nouveau temps de décentralisation que le gouvernement a commencé à écrire comme le Président de la République s'y était engagé. Je sais que cette loi est regardée avec inquiétude par beaucoup en raison d'une des dispositions qu'elle comporte sur la possibilité pour l'État de déléguer à une collectivité territoriale certaines de ses compétences. La culture n'est pas spécifiquement concernée, elle n'est pas exclue non plus. Si certains voient dans cette disposition une

menace pour l'existence des directions régionales des affaires culturelles et le signe d'un désengagement de l'État, je veux les rassurer : ce ne sera ni l'un ni l'autre et je poursuivrai, en 2014, mon action en faveur d'une présence renforcée de l'État en région, aux côtés des collectivités territoriales, dans un dialogue qui a toujours été fécond et excellent depuis le début de mon action.

Je souhaite d'ailleurs pour ma part **accentuer le mouvement de confiance vis-à-vis des DRAC en renforçant la déconcentration** du traitement des moyens de l'État et au sein du budget du ministère de la Culture et de la Communication. Ce sont les crédits d'intervention de l'État en région à travers les DRAC que j'ai veillé à préserver et même parfois à augmenter. Ce mouvement continuera, c'est absolument indispensable pour la réussite, notamment, du projet d'éducation artistique et culturelle.

L'atout culturel de la France, c'est aussi la mesure de son influence en Europe et dans le monde.

Nous avons, là encore, dans un contexte international en mouvement, avec l'émergence de nouvelles puissances qui investissent toutes massivement dans la culture, une multiplication de l'offre culturelle. Nous devons donc rester offensifs pour maintenir et développer notre influence internationale, pour promouvoir cette culture qui fait la grandeur et l'excellence de notre pays.

En ne renonçant à rien, en exprimant avec force nos convictions, en entraînant avec nous plusieurs de nos partenaires européens - 15 ministres de la Culture européens - et surtout dans un beau mouvement collectif avec l'appui massif des professionnels, des artistes, des créateurs, nous avons remporté, en juin 2013, un magnifique combat, incarné par le Président de la République lui-même. C'est le **combat pour l'exception culturelle dans le cadre du projet d'accord de libre-échange avec les États-Unis**. La France, et la France seule, au sein de l'Union européenne, a veillé à ce que la possibilité pour l'Europe - et pas seulement pour la France - de continuer à défendre et à promouvoir la diversité de sa création et l'objectif de toucher le plus large public. Ces mécanismes économiques qu'on appelle l'exception culturelle, la France, seule, les a défendu et a obtenu que la culture, comme l'audiovisuel, soit donc exclue du champ des discussions concernant l'accord de libre-échange.

2013 a ensuite aussi été, pour la Commission européenne, l'occasion de modifier un texte sur lequel elle travaillait : la **communication cinéma**. Nous avons, là encore, maintenu des règles qui permettent de soutenir le secteur cinématographique et audiovisuel, aussi bien au niveau des États membres que des régions et des collectivités. Nous avons obtenu la validation par la Commission de la **taxe TSTD**, la taxe sur les services télévision-distribution, pour que, là encore, le financement du cinéma, de la création, de l'audiovisuel, de l'image animée entre de plain-pied dans l'ère du numérique. C'est l'adaptation des mécanismes de l'exception culturelle qui avaient été conçus à l'ère analogique, à l'ère numérique. C'est tout l'enjeu de la transition technologique du numérique.

Ces victoires-là sont donc tout à fait décisives pour nous permettre, non pas de veiller sur un modèle défensif avec une mentalité obsidionale, mais au contraire pour montrer que notre modèle peut s'adapter, se moderniser sans cesse et qu'il est pertinent face aux risques de concentration et donc d'homogénéisation que peut faire courir le numérique à travers ces grandes entreprises mondialisées qui ont tendance à s'installer en position ultra-dominante sur certains marchés. La

France a donc joué un rôle qui est le sien, celui de porter cette parole de la culture en Europe.

C'est pour poursuivre ce travail et cet élan salués par l'ensemble de nos partenaires européens - aussi bien les ministres de la Culture que les professionnels et les artistes - que j'ai décidé d'organiser les 4 et 5 avril prochains, au théâtre de Chaillot, un **Forum européen de la Culture**, « Forum de Chaillot - avenir de la culture, avenir de l'Europe » qui permettra, en associant des artistes et des responsables politiques de mettre la culture au cœur des discussions sur l'avenir de l'Europe.

Nous serons dans une période où l'Europe reviendra sur le devant de la scène avec les élections européennes. Ce sera donc un excellent moment pour réaffirmer la nécessité d'avoir une ambition culturelle forte pour l'Europe. Pour reconstruire la dynamique et l'ambition européenne à travers la construction d'une politique culturelle à l'échelle européenne.

Pour valoriser cette carte culturelle, le ministère de la Culture et de la Communication a aussi un rôle à jouer en encourageant d'avantage **l'exportation des productions culturelles françaises** pour toucher un plus large public à l'étranger. On pense souvent au cinéma, aux œuvres cinématographiques, à l'audiovisuel. Nous avons une politique dynamique et ambitieuse en faveur de l'exportation à travers un investissement fort sur les phases d'écritures, pour améliorer l'écriture de nos productions audiovisuelles et donc les rendre plus attractives. Nous devons aussi continuer à exporter nos savoir-faire dans d'autres domaines que le cinéma et l'audiovisuel : je pense par exemple **aux musées, aux conservateurs, aux formateurs, aux restaurateurs du patrimoine**. Ils sont souvent désignés comme un modèle pour beaucoup de pays du monde qui viennent d'ailleurs voir au Louvre, à Orsay, comment fonctionnent nos musées ou qui viennent se former à l'Institut national du patrimoine. C'est pour cette raison, et ce sera une priorité en 2014, que j'entends développer notre capacité à faire rayonner cette excellence en créant une **agence de coopération et d'exportation dans le domaine du patrimoine**, à partir de l'expérience de l'Agence France Museums qui s'est occupée du projet du Louvre Abu Dhabi. Le Louvre Abu Dhabi reste un projet tout à fait unique en son genre, et il ne s'agit pas de dupliquer cette opération. Bien au contraire elle doit garder sa spécificité et son unicité. Mais nous avons tiré les leçons de ce projet que j'ai veillé personnellement à pouvoir remettre sur les rails. Je souhaite que nos musées puissent prendre appui sur cette expérience, avec l'Agence France Museums, pour mieux exporter et valoriser notre savoir-faire patrimonial dans le monde. Stéphane Martin, directeur du musée du Quai Branly, sait à quel point cette expertise et ce savoir-faire sont reconnus.

Au Cambodge, nous avons avec le Japon la coprésidence de l'ensemble des travaux de suivi de restauration du site d'Angkor pour l'Unesco. Nous avons une expertise qui nous permet d'intervenir aussi bien sur des chantiers archéologiques grâce à la grande compétence de l'Inrap que sur des chantiers de restauration du patrimoine. En Amérique latine, en Amérique centrale, en Asie, en Océanie, en Afrique où les experts du patrimoine et de la BnF travaillent au Mali pour la restauration des mausolées détruits par les intégristes et des manuscrits sur lesquels la Bibliothèque nationale de France travaille.

Le ministère de la Culture et de la Communication doit comprendre et accompagner le mouvement du monde. Cela signifie adapter, transformer nos politiques publiques au XXI^{ème} siècle.

Je veux faire entrer le ministère de la Culture et de la Communication dans l'ère numérique, et ce avec confiance.

Faire de la France un pays pionnier. Etre la Ministre qui aura fait entrer le ministère de la Culture et de la Communication de plain-pied dans l'ère du numérique en transformant la rue de Valois en *Silicon Valois*.

J'ai voulu que 2013 soit la première année d'un processus de renouvellement et de modernisation de l'action de mon ministère. Un **travail de refondation** a été engagé, qui porte ses fruits, qui se fait notamment à travers différentes dispositions législatives qui ont confié au CSA par exemple - et je salue son président et son équipe, les commissaires du CSA - de nouvelles compétences numériques.

Je pense aussi à d'autres secteurs, dits plus traditionnels mais essentiels pour notre pays, pour la vitalité de nos territoires, pour sa vitalité économique et pour la diversité culturelle, tout simplement pour ce qu'est la France !

Je pense, vous l'avez deviné, au **livre et aux librairies**. Le livre, lui aussi, est en pleine mutation avec le numérique. Il fallait d'urgence enrayer le mouvement d'affaiblissement de nos librairies et je salue Matthieu de Montchalin, président du Syndicat de la librairie française.

Nous avons travaillé pendant plusieurs mois sur un **contrat d'édition numérique** qui va permettre de concilier les droits des auteurs avec les exigences des éditeurs à l'ère du numérique. Ce contrat d'édition numérique vient d'être validé par une loi d'habilitation au Sénat.

Le **plan d'aide à la librairie** permet d'accompagner par des mesures financières importantes la transmission des librairies reprises et bien sur notamment la reprise d'un certain nombre de librairies du réseau Chapitre. Nous avons déjà 16 librairies sur lesquelles des offres de reprise tout à fait pertinentes ont été faites et une vingtaine d'autres sur lesquelles les offres de reprise vont être déposées. J'ai aussi veillé à ce qu'on crée un **médiateur du livre** pour permettre de résoudre les conflits entre les différents acteurs de la chaîne du livre.

Nous avons **réformé la loi sur le prix unique du livre** en rendant impossible la gratuité des frais de port pour la vente en ligne qui introduisait des mécanismes de concurrence déloyale vis-à-vis de nos librairies indépendantes de proximité. Le livre a besoin de toute la vitalité de la création et d'un soutien constant. Pour autant le livre n'est pas une activité subventionnée et reçoit paradoxalement moins de soutien public que beaucoup d'autres activités. C'est là que l'exception culturelle montre sa pertinence à travers le dispositif de la loi sur le prix unique qui a permis à toutes les entreprises du secteur du livre de foisonner et de se développer.

Dans le **secteur du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo**, nous avons consolidé le compte de soutien et réformer la TST-d, mais nous avons aussi mis en place la **réforme des crédits d'impôt** : crédits d'impôt international, pour attirer des tournages étrangers en France, crédits d'impôt national CICA, qui ont permis de diminuer de 25% les délocalisations annoncées de tournages vers d'autres pays européens. Convention collective du cinéma, convention collective de la production : après sept années d'échec et d'atermoiements, la **convention collective** a donc été à son terme, signée avec un avenant par quasiment

l'ensemble des parties prenantes. Mais aussi **baisse de la TVA** sur la billetterie cinéma et pour la diffusion non-commerciale des œuvres, c'est-à-dire pour les ciné-clubs, les festivals. Cela montre, là encore, que des mesures fiscales bien ciblées, bien choisies sont toutes aussi importantes et efficaces, si ce n'est plus, que des subventions.

Le **renforcement des moyens de l'IFCIC**, l'Institut de financement du cinéma et des industries culturelles, nous permet d'améliorer la solidité financière de nos entreprises du secteur des industries culturelles et la mutation numérique de leur activité. L'IFCIC intervient également dans le domaine des galeries d'art - nous allons créer un fonds pour soutenir les galeries d'art qui contribuent au tissu créatif de notre pays - et dans le domaine de la librairie et du livre. C'est donc un outil très important et très pertinent.

Dans le **secteur de la presse**, qui concerne un bon nombre d'entre vous, vous connaissez les difficultés structurelles que traverse la presse avec la destruction d'un grand nombre d'emplois. Sur les 6 000 emplois détruits au cours des dix dernières années dans le secteur de la presse, près de 1 500 l'ont été au cours des deux dernières années. Le travail était donc urgent pour permettre d'**adapter nos modes d'accompagnement du secteur de la presse** : la réforme de la distribution, l'adoption d'un taux de TVA réduit pour les formats numérique comme l'a annoncé le Premier ministre Jean-Marc Ayrault vendredi. Je vous l'avais annoncé dès le mois de juillet dernier, c'était un combat que je portais personnellement et fortement, et donc je suis très heureuse de voir que la **TVA sur la presse en ligne va désormais être à taux réduit**, comme pour la presse papier. C'est la même logique qui prévaut dans le domaine du livre, où nous avons la même TVA pour le livre numérique que pour la presse papier. Nous sommes en discussion et parfois en confrontation avec Bruxelles sur ce sujet. Mais désormais, nous voyons que l'Allemagne s'est ralliée aux arguments français. L'Allemagne qui était jusqu'à présent opposée à cette proposition défendra désormais la même position que la France sur la neutralité technologique en matière fiscale.

Dans le **secteur de la musique**, je poursuis ma politique de soutien à la création et aux jeunes talents, de soutien aux petits labels qui sont le ferment de la diversité. La musique, c'est l'expérience des concerts, ces moments de rencontre privilégiée avec le public : j'ai donc demandé que le "plan SMAC" soit maintenu et poursuivi au même niveau d'engagement financier. Cela va permettre de dégager des moyens pour des lieux de musiques actuelles qui sont implantés partout sur le territoire. En 2014, le travail de réforme du soutien du secteur sera poursuivi évidemment avec une attention toute particulière portée à l'**exportation de la musique**, avec le Bureau export par exemple et, dans la suite du rapport confié à Christian Phéline, à une **meilleure rémunération des artistes** et un meilleur partage des revenus issus de la musique à l'ère du numérique.

Certaines de ces réformes passent par la loi.

En matière législative, 2013 a été une grande année pour l'audiovisuel, pour l'**audiovisuel public** en particulier avec un acte législatif très important voté par les parlementaires, que je salue et dont je remercie la présence aujourd'hui. Nous avons rénové profondément le cadre légal pour rendre encore d'avantage d'indépendance à l'audiovisuel public, à travers un **mode de désignation des présidents confié au CSA** et à travers un mode de désignation des membres du CSA qui soit lui-même tout à fait révolutionnaire et très démocratique puisque l'ensemble des commissaires des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et

du Sénat devra donc dégager une majorité des trois cinquièmes pour pouvoir choisir les futurs membres du CSA. C'est évidemment une grande avancée démocratique. J'ai aussi veillé à ce que des réformes importantes soient faites concernant les **relations entre les diffuseurs et les producteurs**. C'était dans la suite du travail de Laurent Vallet. J'ai aussi confié au CSA des possibilités d'appréciations du contexte économique dans les attributions de fréquences. Le maintien de la publicité en journée sur France Télévisions qui permet d'avoir une lisibilité sur les financements du service public audiovisuel. Tout cela a permis de poser les bases d'une **modernisation forte de la régulation du secteur de l'audiovisuel** avec le renforcement des capacités du CSA à traiter de l'ensemble des problématiques essentielles qui se posent à l'ère du numérique. D'autres concertations ont été engagées avec l'ensemble des élus et des associations et des professionnels. Ces sont des concertations qui déboucheront sur des lois en 2014 : le droit du patrimoine et la question essentielle de la création, dans tous ses aspects, y compris numériques.

La loi sur le patrimoine. Nous avons fêté en 2013 le cinquantième anniversaire de la loi Malraux. 50 ans d'accumulation parfois désordonnées de textes concernant le droit du patrimoine. Il était donc temps d'avoir une grande loi sur le patrimoine qui permette d'embrasser aussi la **création architecturale** qu'on oublie trop souvent : on considère toujours que le patrimoine, c'est forcément le passé et on oublie la dimension de création qui est tout à fait cohérente avec la protection du patrimoine.

Parce qu'il y a une véritable passion française pour le patrimoine, on oublie trop souvent que notre droit en matière de patrimoine n'est pas aussi efficace et rationnel que l'on pense. Certains de nos monuments, certains de nos sites les plus emblématiques - le Mont Saint-Michel, les Châteaux de la Loire - ne sont pas protégés par des textes solides. Les 38 - bientôt 40 - sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco ne bénéficient pas en droit français de mécanismes de protection particuliers. C'était le but de cette loi : **protéger des monuments et des sites qui ne l'étaient pas et simplifier un système de protection trop complexe** - je pense par exemple à la multiplication de tous ces labels qui finissent pas porter à confusion. Beaucoup d'élus sont aujourd'hui engagés dans des processus de classification au titre du patrimoine mondial de l'Unesco, mais une fois le classement obtenu, que se passe-t-il ? C'est là que les difficultés commencent car il y a un grand vide.

Il fallait aussi pouvoir identifier dès aujourd'hui le **patrimoine présent** pour pouvoir mieux le protéger et le valoriser demain. Il fallait faire entrer la qualité architecturale dans le droit du patrimoine. Permettre aussi que des œuvres des musées en sortent sans pour autant nuire à leur sécurité. Rendre les archives plus accessibles aux Français. La loi de 2009 a créé des catégories d'archives incommunicables, a étendu des délais de communication des archives, ce qui ne va pas dans le sens d'une société de confiance. C'est donc un grand enjeu démocratique que de les rendre accessibles.

Avec cette loi patrimoine, ce sont des verrous que nous allons faire sauter pour une **politique patrimoniale moderne, simplifiée, efficace et plus proche des Français**.

La loi sur la création permettra d'ouvrir un débat national sur l'apport de la création à notre démocratie. C'est tout à fait inédit. La liberté de création, qui est là encore l'une des missions essentielles dont l'État doit être le garant, sera ainsi affirmée fortement dans la loi. Le projet de loi vise à conforter le service public de

la culture en faveur de la création artistique. Il traduit un engagement fort du Gouvernement pour l'emploi artistique, la protection sociale et la formation des professionnels dans les secteurs de la création et de l'enseignement artistique. Dans le domaine du spectacle vivant, 150 000 personnes travaillent partout sur le territoire.

Avec ce projet de loi, il s'agit aussi d'inscrire la France dans cette **mutation en faveur de l'exception culturelle à l'ère du numérique**. Et d'appréhender les évolutions liées à la révolution numérique. Il y aura donc, et c'est dans la continuité du travail qui a été engagé avec la remise par Pierre Lescure de son rapport l'année dernière - Pierre Lescure que je félicite pour son élection comme président du futur festival de Cannes - avec des dispositions sur l'amélioration de l'offre légale, sur la rémunération des créateurs et des artistes (notamment dans le secteur de la musique), sur les droits d'auteur, à la fois pour en assurer la protection dans l'univers numérique et pour l'adapter à la réalité des usages. Ce projet de loi s'intéressera donc à la lutte contre le piratage (réponse graduée, mais aussi lutte contre le piratage commercial), mais également à la notion de domaine public, qu'il faut mieux valoriser et protéger afin que l'accès à ses œuvres soit facilité.

Faire entrer l'action du ministère et nos politiques culturelles publiques dans le 21^{ème} siècle, c'est moderniser et adapter nos outils, mais c'est aussi **les ouvrir aux modalités de la création** d'aujourd'hui et de demain, aux **nouveaux modes de diffusion de l'offre culturelle** mais surtout aux **pratiques et aux usages innovants**.

Alors quels sont ces usages innovants ? Je pense par exemple aux pratiques d'œuvres dites transformatives : le mash-up, le remix, etc. J'ai lancé à l'automne dernier l'**Automne numérique** qui permettait justement de tracer des pistes pour une politique des usages numériques forte, qui permette à travers l'organisation d'un mash-up et d'un hackaton de montrer l'énergie et la créativité, des jeunes notamment, de ces usages innovants qui se saisissent d'œuvres du domaine public. Cette nouvelle politique numérique engagée en 2013 se concrétisera tout au long de cette année, notamment dans la loi avec un **travail sur le domaine public**.

Le numérique a transformé la diffusion et l'accès à l'art et à l'offre culturelle. Il a révolutionné les usages. Mon ambition, c'est d'accompagner nos concitoyens pour qu'ils constituent, chacun à leur manière, un « **capital numérique** », un capital culturel numérique, qui permette au plus grand nombre de se repérer dans la multiplicité de l'offre culturelle, de maîtriser les outils innovants et d'en exploiter avec discernement toutes les possibilités. Il ne doit pas y avoir de fétichisme du numérique. La technologie en soi n'est rien si on n'en fait pas un usage et si l'on ne s'en sert pas pour quelque chose. C'est donc cela mon objectif : montrer que le numérique est pertinent quand il permet d'avoir un élargissement de son propre capital culturel. **La révolution numérique doit être une révolution créative et citoyenne**.

Dans cette perspective, parce qu'elles ont toujours joué un rôle majeur dans l'accès de tous les publics aux savoirs et aux arts et sont notre arme la plus efficace contre la fracture sociale, il m'importe que 2014 accélère la mutation des bibliothèques à ces nouveaux usages.

J'ai beaucoup parlé des librairies en 2013, 2014 sera l'année des bibliothèques.

Répondre aux nouveaux besoins, c'est, pour les bibliothèques, permettre une ouverture lorsque tous les publics sont disponibles, même si j'ai pleinement conscience de l'ambition que peut représenter le sujet des horaires d'ouverture pour nos collectivités locales. Répondre aux nouveaux usages, et c'est mon souhait pour 2014, c'est voir évoluer les bibliothèques vers un **service public numérique de proximité**. Pour permettre à tous de mieux "circuler" dans le numérique, c'est à dire être orienté, formé, éduqué au foisonnement des informations et des savoirs. Nos bibliothèques doivent être ouvertes à ces nouveaux usages, à tous ces publics, ouvertes au maximum de gens un maximum de temps. C'est en ce sens aussi et pour que la BPI, la Bibliothèque publique d'information, puisse être un outil pilote dans ces nouveaux usages des bibliothèques que j'ai demandé à Christine Carrier d'en prendre la tête. Elle aura donc pour mission de travailler en ce sens avec les bibliothèques de l'ensemble.

Faire entrer notre politique culturelle publique dans le XXI^{ème} siècle, c'est aussi faire place à de nouveaux talents, aux nouvelles écritures et aux mutations esthétiques pour un renouvellement des publics et de la création.

C'est ce qui a présidé au vaste **mouvement de nomination** que j'ai pu mener en 2013. Et c'était absolument vital ! Il y a eu dans le domaine du spectacle vivant plus de 50 nominations qui ont permis, avec détermination et conviction, de faire le choix résolu du renouvellement et de l'ouverture. Le théâtre, notamment, en avait grandement besoin ! Je suis **particulièrement fière du bilan** de cette année de nominations, et j'invite ceux qui ont pu porter un regard critique à tel ou tel moment à regarder le bilan de ces nominations, de regarder les visages et de voir derrière ces visages les esthétiques, les œuvres, les ambitions, les projets de ceux qui incarnent ce mouvement de nomination. Cette nouvelle génération qui va continuer de travailler avec les anciens pour apporter le renouvellement dont se sont toujours, décennies après décennies, enorgueillies la création, la diffusion, la formation dans le spectacle vivant. J'ai donc voulu ouvrir les portes.

Ce mouvement de nomination se poursuivra avec la même volonté d'ouverture, la même transparence dans les procédures et la même exigence, qu'il s'agisse des grands établissements nationaux ou des établissements labellisés dans le secteur du patrimoine comme dans celui de la création et du spectacle vivant. A chaque fois, le processus est simple : les candidats présentent leur projet aux directeurs généraux du ministère concernés et à leurs équipes, qu'il s'agisse de Michel Orier pour le spectacle vivant, de Vincent Berjot pour le patrimoine, de Laurence Franceschini pour l'ensemble des industries créatives et l'audiovisuel et Jean-François Collin, secrétaire général. Les candidatures sont présentées avec des projets qui sont comparés. Des pré-sélections sont établies, paritaires. Aucun systématisme en faveur de la nomination de femmes. Mais je constate qu'en mettant en place des procédures transparentes, nous sommes passés de 15%-20% de femmes candidates à la tête d'établissements culturels à plus de **50% de femmes candidates**. C'est ma plus grande fierté.

Ancré dans le XXI^{ème} siècle, ouvert aux évolutions du monde de la culture et armés d'outils adaptés et rénovés, le **ministère de la Culture et de la Communication est de retour**.

C'est pleinement consciente des enjeux du monde d'aujourd'hui et des exigences budgétaires dans notre contexte d'équilibre des comptes public, que j'ai voulu, par mes choix politiques et les chantiers que j'ai engagés depuis mon arrivée, **redonner tout leur sens aux missions de ce beau ministère**.

Loin des chimères qui avait finies par l'étouffer, grands monuments élaborés pour combler un vide de la pensée, loin des renoncements à combattre les rentes, loin des hypocrisies qui avait dressé ces dernières années un rideau de fumée recouvrant plus ou moins pudiquement l'absence d'attention portée non seulement au monde d'aujourd'hui mais aussi à ce qui, à mes yeux, reste et doit rester l'objectif de toute politique publique de la culture : le **service public de la culture**.

La **mission de service public est au cœur de mon ministère**. Pour permettre l'accès de tous nos concitoyens à la culture. Pour donner à chacun la possibilité d'être de véritables acteurs de la vie culturelle de notre pays.

La culture n'est pas une occupation pour perdre son temps lorsqu'on n'a rien de mieux à faire. La culture est essentielle, la culture est un bouleversement intérieur, social. La culture est toujours subversive. Il faut favoriser l'émergence de ces espaces de liberté que sont les espaces culturels.

Ces espaces doivent être accessibles à tous. Nous devons mettre en œuvre des **politiques innovantes en direction des personnes en situation de handicap, en direction des personnes du champ social**. Parce que la culture est un facteur d'inclusion, de citoyenneté mais aussi une arme de lutte contre les discriminations, contre l'exclusion. Cela ne veut pas dire que l'on donne uniquement à la culture cet objectif citoyen ou pédagogique. Ce qui est en jeu, c'est bien que chacun ait le droit de faire cette rencontre avec l'art qui permet de construire notre espace de liberté intérieure.

Le service public de la culture, c'est aussi la **politique en direction de la jeunesse**. J'en ai fait ma priorité en arrivant ici.

La jeunesse, ce sont les écoles supérieures du ministère de la Culture et de la Communication qui sont sous ma responsabilité, qu'il s'agisse des écoles d'art, des arts décoratifs, de l'architecture, de la photographie, du spectacle vivant, de la musique, de la danse, du patrimoine ou du cinéma. Nous devons **renforcer le réseau de nos écoles**. C'est par là que passe la réussite de nos étudiants, la valorisation de nos formations d'excellence et leur visibilité à l'international. Quand je parle de formations d'excellence, c'est parce que nos étudiants issus de ces écoles ont un taux d'insertion dans la vie professionnelle et des parcours tout à fait remarquables.

Nous devons faire de l'**éducation artistique et culturelle** notre priorité. Je le répèterai aussi longtemps que je serai là. Le chemin de l'égalité des chances pour tous passe par des politiques ambitieuses en matière d'éducation artistique et culturelle. Nous y veillons, avec les ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Université. Nous avons construit ensemble les bases communes d'une nouvelle école.

Pour la première fois, dans la loi de refondation de l'école, le **parcours d'éducation artistique** est inscrit et entre notamment dans le socle commun de connaissances. Il faut que cela soit accessible pour tous. Pour les élèves en situation de décrochage scolaire, l'accès à des pratiques artistiques, la rencontre avec des artistes, avec des œuvres peut être un élément essentiel, déclencheur, pour retrouver confiance en eux et confiance dans l'école.

Cette politique se fait bien sur avec les collectivités territoriales. J'ai fait le choix, résolu, d'accompagner ces collectivités, en particulier celles qui ont su profiter de

la réforme des rythmes scolaires pour développer des actions de qualité notamment sur le temps périscolaire en matière artistique et culturelle. **Les crédits du ministère de la Culture et de la Communication ont donc été augmentés de 25%** en cette matière pour pouvoir financer 1 000 projets supplémentaires chaque année, en matière d'éducation artistique.

Le 16 septembre dernier, au Louvre, j'ai **mobilisé tous les acteurs autour de l'éducation artistique**, et je les remercie d'avoir répondu présents. Le Louvre va développer un grand projet pour inscrire l'éducation artistique, l'accueil des élèves, des classes et des enseignants dans l'aile Richelieu, c'est-à-dire au cœur du plus grand musée du monde. Je pense aussi à nos grands théâtres nationaux qui sont résolument engagés en faveur de l'éducation artistique et culturelle. Je pense à la Philharmonie de Paris, qui sera un lieu essentiel parce que l'éducation artistique est au cœur de la conception et la réussite du projet. Et je pense à Radio France qui a développé pour la réouverture de la Maison de la radio cet automne un projet innovant et ambitieux d'accueil des jeunes.

Je citais ces exemples mais je sais aussi que chacun d'entre vous est engagé dans des parcours d'éducation artistique et culturelle, qu'il faudra bien continuer à développer. L'ambition doit être immense. L'ambition doit être la généralisation de ce qui ne touche aujourd'hui qu'un enfant sur cinq. Généraliser et se fixer un **objectif ambitieux de toucher à l'horizon de 2017 100% des enfants**.

Le service public de la culture pour les jeunes, c'est aussi leur permettre, comme au cinéma, d'avoir des accès particuliers pour découvrir le cinéma en salle. C'est en salle qu'on apprend à aimer le cinéma et la salle doit rester le lieu de rencontre avec les films. La baisse de la TVA sur l'entrée en salle de cinéma a permis de lancer, le 1er janvier, avec la FNCF, le **prix unique de 4 euros pour les moins de 14 ans** mis en œuvre depuis le 1er janvier chez l'ensemble des adhérents de la FNCF. Cela permet de faire tomber des murs entre ces jeunes, leurs familles puisqu'ils viendront en famille, et la culture.

2014 sera l'année de deux nouvelles initiatives importantes pour les jeunes : une **Belle saison** dans le spectacle vivant qui visera à rendre visible la création dirigée sur l'enfance et la jeunesse. J'ai demandé aussi aux établissements nationaux et aux DRAC, en lien avec les scènes subventionnées, de me faire des propositions pour qu'il y ait au **théâtre et dans les salles de spectacle** une **offre tarifaire adaptée en direction des jeunes** et des programmations en direction de la jeunesse, de la petite enfance. L'objectif rêvé est d'inciter les enfants à emmener leurs parents au théâtre !

La télévision joue enfin un rôle essentiel dans ce service public de la culture.

France Télévisions est un outil précieux, inestimable au service de nos concitoyens. Je veux saluer aussi ARTE, TV5 et France Média Monde. J'ai donc demandé à France Télévisions de me proposer, et c'est ce qui sera fait dans ce printemps 2014, une offre pour France 4, pour que **France 4 devienne la chaîne de la jeunesse** dans toutes ses dimensions, c'est-à-dire la chaîne des enfants, des jeunes publics, des nouvelles écritures, des écritures jeunes. La nouvelle grille sera présentée en mars et ce sera un formidable espace de confiance pour les enfants, pour les jeunes, pour leur famille. Un espace d'audace et d'innovation pour attirer des publics soucieux de la qualité de ce qu'on leur propose. J'ai aussi demandé à ce qu'on réfléchisse à des propositions pour

renouveler l'**ambition régionale et de proximité de la télévision publique à travers le réseau France 3.**

On parle beaucoup du lien qui associe la télévision à son public. Ce lien se mesure - et c'est normal - de manière quantitative. Et c'est cette mesure quantitative qui est rendue publique bien sur, commentée, et qui sert ensuite un peu de levier. Les approches qualitatives, les études de satisfaction sont utilisées par les professionnels, mais méritent d'être complétées et davantage partagées avec le public et la presse. J'ai donc demandé à l'INA, l'Institut national de l'audiovisuel, de travailler avec les chaînes - et je souhaite que le maximum de chaînes puissent s'associer à cette démarche, y compris les chaînes privées - et les professionnels pour mettre en avant des **mesures plus qualitatives de l'audience télévision**. Tout le monde a tout à y gagner. C'est important de connaître la manière dont les téléspectateurs ont apprécié tel ou tel programme, au-delà de leur simple présence devant le poste de télévision. Et je pense que nous devons aussi travailler avec des groupes de téléspectateurs sur la satisfaction ou non, la curiosité, la surprise qu'ils ont pu ressentir devant telle ou telle émission.

Le service public de la culture, c'est favoriser la rencontre des gens avec la création et les œuvres d'art au quotidien. **Le service public de la culture c'est rendre les œuvres à ceux à qui elles appartiennent vraiment.**

Et c'est le sens d'une politique sur laquelle je veux insister aujourd'hui en matière de **restitution d'œuvres spoliées** pendant la deuxième guerre mondiale par les nazis. L'action de l'Etat depuis une vingtaine d'année a permis la restitution de 70 œuvres et j'ai moi-même procédé au début de l'année 2013 à la restitution de 7 œuvres aux descendants de leurs propriétaires légitimes. Mais le temps passe et nous avons encore dans nos musées un certain nombre d'œuvres dont nous savons de manière certaine qu'elles ont été spoliées.

J'ai donc demandé qu'une **nouvelle politique de restitution soit engagée avec une nouvelle ambition** : rechercher nous-mêmes les propriétaires de ces œuvres et leurs descendants même en l'absence de demande de restitution. On attendait jusqu'à présent que les propriétaires ou les ayants droits se manifestent. Désormais, ce sont les services du ministère de la Culture et de la Communication, les services des Musées de France avec la commission d'indemnisation des victimes de la Shoah qui vont eux-mêmes chercher la généalogie de ces œuvres. Sur 145 œuvres dont la spoliation est quasi certaine, la provenance de 28 œuvres est en passe d'être identifiée par le groupe de travail que j'ai mis en place. C'est un résultat très prometteur, surtout compte tenu de la difficulté du travail de recherche que je voudrais que je chacun estime. On en voit déjà les premières avancées puisque **trois œuvres sont restituables sans délai à leurs propriétaires légitimes**. Il s'agit d'un paysage du peintre flamand Joos de Momper, Paysage montagneux, d'un portrait de femme du 18ème siècle et d'une huile sur bois représentant une Vierge à l'Enfant. Je les restituerai très prochainement aux ayants droits de leur propriétaire au moment de leur spoliation.

Ces œuvres portent en elles la trace de l'histoire. Une histoire constitutive de l'histoire de la France. Ces œuvres ont une exposition permanente dans les musées auxquels elles sont confiées. Mais elles n'appartiennent pas à la France. Elles sont en dépôt dans les musées nationaux et doivent être rendues aux ayants droits de leurs propriétaires légitimes. Elles sont bouleversantes. Par leur

beauté mais aussi par leur histoire. Elles portent en elles-mêmes les stigmates de la barbarie et du sort tragique de ceux à qui elles appartenaient.

Rendre les œuvres à ceux à qui elles appartiennent, c'est aussi **rendre à l'ensemble des français un patrimoine qui est le leur et qui doit être le leur**. Je vais donc rendre à l'ensemble des français, alors que des menaces de privatisation s'étaient faites jour il y a quelques années, **l'Hôtel de la Marine** l'année prochaine après le départ de la Défense. Ses espaces les plus remarquables seront ouverts à la visite par le Centre des monuments nationaux qui en deviendra le propriétaire. Le rejet suscité par la perspective d'une privatisation de l'hôtel de la Marine, envisagée en 2011, illustre le lien particulier qui unit nos concitoyens et le patrimoine.

L'Hôtel de la Marine incarne l'histoire de France. Il était donc essentiel et légitime qu'il puisse faire partie de ce patrimoine si spécifique et si remarquablement mis en valeur par le Centre des monuments nationaux que constituent nos plus beaux édifices.

Le service public de la culture c'est permettre à ce lien particulier entre les Français et le patrimoine de prospérer dans le respect de ce qui est fait.

Je voudrais à ce titre saluer le travail avec nos partenaires de la Fédération de Russie sur la reprise du projet du **centre culturel et culturel russe à Paris** près du Quai Branly. Le projet que j'avais découvert en arrivant pouvait susciter, à juste titre, des inquiétudes pour notre patrimoine et en particulier notre patrimoine parisien et les berges de la Seine classées à l'UNESCO. Nous avons repris ce projet avec la Fédération de Russie qui est propriétaire du site depuis 2011. L'architecte Jean-Michel Wilmotte a présenté un projet qui est, je crois, beaucoup plus respectueux du patrimoine parisien et qui sera, architecturalement, un très beau geste.

Nourrir et encourager ce lien entre les Français et leur patrimoine, c'est aussi relancer une politique ambitieuse de commandes publiques, inviter les artistes à intervenir sur les lieux de la vie quotidienne. Cela passe par la **circulation des collections publiques** sur tout le territoire national, pas seulement dans les lieux institutionnels mais aussi dans les lieux non dédiés à l'art.

Je souhaite mettre l'accent sur le monde du travail et les entreprises. C'est une politique qui s'inscrit de manière positive dans le monde de l'entreprise. Chacun d'entre nous passe un temps important de sa vie sur son lieu de travail. La présence de l'art dans l'espace du travail peut contribuer à apporter un bien être et des valeurs nouvelles, de l'innovation et une démarche plus collective, un véritable dialogue et un partage pour le renouvellement du lien social. Je crois en la capacité de l'art à interroger le monde tel qu'il est, à interroger la société contemporaine.

2014 sera donc l'année de « **l'entreprise à l'œuvre** », un programme de circulation des collections dans les entreprises et sur les sites industriels. Ce programme sera lancé en juin prochain.

J'ai demandé à un certain nombre d'établissements du ministère de construire une offre pour des entreprises qui pourront se porter candidates. Quand je parle des entreprises, je pense bien sûr d'abord à ceux qui y travaillent, les salariés, pour qu'ils puissent avoir accès à des œuvres d'art alors même que leur rythme de vie ne leur permet pas toujours de dégager du temps pour aller dans les

musées. Le musée de Cluny, le musée d'Ecouen autour de la Renaissance, le musée Guimet, le musée Fernand Léger, le Centre national d'art contemporain, le Mobilier national et Sèvres-Cité de la céramique ont déjà répondu à l'appel. Du côté des entreprises, les comités d'entreprises des industries électriques et gazières, de la RATP et de la SNCF sont prêts à s'engager.

J'invite maintenant les institutions culturelles en région et les collections privées, y compris les collectionneurs particuliers, à se joindre à l'opération "l'entreprise à l'œuvre" qui sera renouvelée tous les ans.

Cette politique est là encore mise en œuvre avec les collectivités locales et des partenaires privés et grâce au mécénat. Un **mécénat culturel** qui représente en France 500 millions d'euros chaque année. Un mécénat important pour la culture dans notre pays, qui a beaucoup progressé, mais qui ne saurait se substituer à l'investissement public. Ce n'est d'ailleurs pas l'objectif du mécénat qui développe au sein des entreprises une véritable citoyenneté culturelle. Un mécénat qui accompagne des projets partout sur notre territoire et cela doit se faire en bonne intelligence et dans un esprit de confiance avec les institutions culturelles. Mais un mécénat qui jamais ne se substituera à une politique nationale, une politique publique ambitieuse pour la culture.

Voilà, mesdames et messieurs, les objectifs que j'ai fixés pour le ministère de la Culture et de la Communication en 2014.

Ils sont très ambitieux. Parce que comme je vous l'ai dit nous sommes fiers de notre patrimoine culturel et de notre réseau de créateurs. Nous avons une vision positive, dynamique de la culture. Cette fierté ne repose pas sur un nationalisme rabougri, racorni, ni sur un folklorisme quelconque mais bien sur une vision d'ouverture, de dialogue avec l'autre, d'échange et d'accueil, de croisement des esthétiques qui créent de la fécondité.

J'en veux pour preuve une **initiative magnifique qui suscite chez nos concitoyens un formidable élan : les commémorations de la Première guerre mondiale**. Nous sommes en 2014, cela fait 100 ans. Le ministère de la Culture et de la Communication, avec les services des archives départementales, a travaillé pour qu'au cours de l'année 2014 et pendant les quatre ans qui viennent, on mette à disposition de tous nos concitoyens les registres matricules des 9 millions de soldats français engagés dans ce conflit. A travers un portail dédié, le public pourra ainsi accéder à une partie de la vie des soldats dans les tranchées. Pour permettre à certains de renouer avec une partie de leur histoire familiale et à l'ensemble de la communauté nationale de se retourner sur son passé et son histoire. Une histoire dont nous sommes les légataires, une histoire qui nous inspire pour construire un avenir confiant, qui aborde les mutations technologiques avec sérénité et créativité.

Je vous remercie.

